

Il me semble que la notion originale de souplesse du ministère, qui était une notion précise et juste, a laissé la place à la réalité politique, et nous avons maintenant un ministère qui est beaucoup moins souple que nous le souhaiterions. Il se peut fort bien que nous commencions à réétudier ce concept dans son ensemble et que nous fassions disparaître cette souplesse interne afin que, ce qui est paradoxal, le ministère puisse employer des méthodes beaucoup plus souples.

L'autre critique que j'aimerais formuler est que le programme d'initiatives est conçu d'une telle façon qu'il avantage les grandes sociétés, non seulement en ce qui concerne le niveau de demande fixé à \$600,000 mais aussi, ce qui est peut-être plus important, par la façon dont le ministère a conçu la procédure de demande et la façon dont il décide qui recevra et qui ne recevra pas une subvention d'encouragement. Cela met les localités d'accueil dans une situation plutôt malheureuse. Il est vrai qu'avant qu'une grande société ne s'installe dans une région, celle-ci manque de possibilités d'emploi. Cependant, lorsqu'une société suffisamment importante s'implante dans la région, les débouchés qui en découlent sont d'un genre limité: il s'agit généralement d'emplois non spécialisés ou semi-spécialisés, et peut-être de quelques postes spécialisés. Mais la participation à la gestion de la société est une perspective dont ne peut pas jouir la localité, car les personnes qui dirigent cet organisme sont «importées». Les habitants locaux ne peuvent atteindre les niveaux supérieurs de la société.

En d'autres termes, tout en offrant des possibilités d'emploi d'un genre limité qui sont bienvenues, nécessaires et souhaitables pour la région, nous ne donnons pas en fait la possibilité aux localités de créer un groupe de personnes du lieu qui ont l'esprit d'initiative et des aptitudes suffisantes pour monter d'autres affaires dans la région. L'une des conséquences de cet état de choses est que la localité où s'installe une société s'appauvrit davantage dans la mesure où elle n'a pas la possibilité de former les spécialistes indispensables à la gestion moderne. Ainsi, la localité d'accueil ne renforce pas l'économie du pays.

Il me semble que le ministère de l'Expansion économique régionale, de concert avec le ministère de l'Industrie et du Commerce, devrait se préoccuper bien davantage d'encourager les entrepreneurs locaux. On dit souvent qu'il faut trois choses au fonctionnement d'une entreprise—la propriété foncière, la main-d'œuvre et l'esprit d'entreprise. Malheureusement dans plusieurs localités, comme la nôtre par exemple, le niveau de l'esprit d'entreprise n'est pas tellement élevé. Les dilemmes qui se posent à ces gens dans l'obtention de marchés suffisants pour leurs produits sont presque insurmontables.

• (2110)

Malheureusement, vu la façon dont notre régime fonctionne, le petit exploitant n'a pas la chance de bénéficier de ces compétences. Il me semble qu'il y a deux façons d'aborder le problème. D'abord, par un programme de formation d'administrateurs au ministère de l'Industrie et du Commerce, et surtout en permettant que les subventions aux petites entreprises passent par le ministère de l'Expansion économique régionale.

Cela pourrait se faire de bien des façons dont la première, en accélérant l'octroi de cette aide et en exigeant

peut-être des projets moins complets. A l'heure actuelle, si vous demandez un prêt, vous devez vous rendre à la banque ou à quelque autre institution financière y trouver l'argent requis pour vous lancer dans la production commerciale. Il sera beaucoup plus simple de donner de l'argent aux petits exploitants au fur et à mesure que leur entreprise se développe, et d'ainsi réduire les frais qu'ils doivent assumer en obtenant leurs prêts des institutions bancaires commerciales.

Je voudrais relever une autre chose qui touche les grandes et les petites entreprises et leurs relations avec la communauté financière canadienne, notamment le régime bancaire du Canada. A l'heure actuelle, les compagnies qui obtiennent un appui financier étranger sont traitées sur le même pied que celles qui réclament une subvention du MEER et qui n'ont qu'une assistance financière canadienne. J'estime que c'est faire preuve d'injustice envers la compagnie qui n'a qu'un appui financier canadien.

Nous savons tous qu'au Canada, la communauté financière n'est pas assez forte pour accorder à ces gens un soutien financier suffisant. Si vous traitez celles qui jouissent d'un appui financier solide des États-Unis de la même façon que celles qui n'ont qu'une aide financière canadienne, les entreprises qui peuvent compter sur l'aide américaine seront beaucoup plus fortes. Notre régime financier n'est pas assez solide et n'est pas disposé à affecter des fonds dans les secteurs auxquels s'intéresse le ministère de l'Expansion économique régionale.

On me dit que ces compagnies sont très prospères car elles font construire de gros immeubles bancaires à Toronto et à Montréal, mais notre système bancaire est tout simplement pitoyable lorsqu'il s'agit de financer des entreprises secondaires dans les régions éloignées du Canada, en particulier dans les zones désignées en vertu de la loi sur l'expansion économique régionale. Il me semble donc que toute compagnie qui a le malheur d'être financée par des intérêts canadiens et qui s'adresse au ministère de l'Expansion économique régionale devrait recevoir une subvention spéciale, supérieure peut-être de 15 à 20 p. 100, ce qui indemniserait cette compagnie dont la seule source de capitaux est canadienne.

Voilà un des problèmes traditionnels des régions éloignées. Elles manquent malheureusement de capitaux pour commencer, et lorsqu'elles en obtiennent, cela ne suffit même pas et l'institution financière n'appuiera pas le projet jusqu'à l'extrême limite, même s'il s'agit de réaliser des bénéfiques. Le système bancaire canadien est tout à fait capable de réduire les pertes et de fonctionner.

Par ces critiques, je ne veux certainement pas nier que le ministère ait fait du bon travail. Je ne désire pas souligner le fait que, dans une certaine mesure, les restrictions relatives au secteur secondaire limitent l'efficacité des opérations dans le nord de l'Ontario et dans le nord du Québec, où il est peu probable que surgisse brusquement un secteur secondaire de la fabrication. D'après moi, si le gouvernement fédéral veut venir en aide à ces régions, il faudra multiplier et améliorer les perspectives offertes par le MEER. Par exemple, je proposerais d'élargir la portée de la partie du programme relative aux secteurs secondaires pour qu'elle comprenne les industries relevant du secteur tertiaire comme le tourisme et l'hôtellerie dans ces régions; en effet ces activités semblent être celles qui y prospèrent le plus.